

## Bibliothèque d'actions conviviales

Typologie des objets : 1 : Accueil ; 2 : Bien-être ; 3 : Comportement ; 4 : Culture ; 5 : Ludique ; 6 : Objet-cadeau ; 7 : Restauration ; 8 : Sport ; 9 : Visite

\*Implication des salariés : action demandant ou non une implication des salariés en temps de préparation

N°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Action	Imp*	Budget	Remarques
7		X					X			Apprentissage de la gestion de la nutrition avec ses collègues.	Oui	10 à 20	Durée de 2 heures
29		X								Créer "Paris plage" dans l'entreprise : parasols, transats...	Non	0 à 5	Durée un mois
45		X								Après-midi thalassothérapie.	Oui	>100	Attention aux problèmes de pudeur
46		X								Proposer un stage « Premiers gestes de secours ».	Oui	20 à 50	
57		X				X				Octroyer un jour de congé pour l'anniversaire.	Non	0 à 5	
65		X						X		Louer une journée un complexe sportif et/ou de détente	Oui	50 à 100	
66		X						X		Organiser une journée pour une entité une randonnée en forêt ou en montagne.	Oui	5 à 10	
68		X						X	X	Organiser une sortie en vélo.	Oui	10 à 20	location vélos
102		X								Après la journée "sans tabac" ou "sans voiture" organiser la journée "sans débordement". C'est-à-dire que je n'envoie pas de mail "urgent", je ne débarque pas dans un bureau à l'improviste, je ne mets pas en copie de mes mails la terre entière... Je travaille en toute convivialité !	Oui	0 à 5	
134		X								Faire intervenir un kinésithérapeute une fois par an dans l'entreprise	oui	20 à 50	
166		X								Créer des séances de massages	non	20 à 50	
167		X								Faire venir un coiffeur, manucure, esthéticien	non	20 à 50	
197		X								Mettre à disposition des salariés des services de conciergerie (pressing, cordonnier ...)	non	20 à 50	
198		X				X				Mettre à disposition une crèche intégrée ou non loin du site	Non	20 à 50	
199		X	X							Favoriser le télétravail dans certaines conditions	oui	0 à 5	
200		X								Rembourser le taxi quand un salarié quitte son travail exceptionnellement après 21h ( 22h?), si le lieu présente une certaine insécurité ou des difficultés d'accès aux transports	non	10 à 20	